

COMMUNE DE VICHÈRES

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 21 MAI 2015

L'an deux mil quinze, le vingt et un mai à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard MORAND, Maire.

Etaient présents : M MORAND, M CHAUMETON, Mme BROTHELANDE, Mme MORAND, Mme DE HAYNIN, M. RICHARDEAU, M. LAUVERGNAT, M LETOURNEUR, Mme MALASSIGNE, M. PATRY

Secrétaire de séance : Mme MALASSIGNE.

Absent : M. BEREAU qui a donné pouvoir à M. MORAND.

Le dernier compte-rendu est approuvé.

DÉLIBÉRATIONS

1/ MODIFICATION DES STATUTS DE LA CDC : ELABORATION ET MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE DE SANTE INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de sa dernière réunion, le Conseil Communautaire a décidé de proposer aux Conseils Municipaux d'adopter une modification des statuts de la Communauté de Communes du Perche en vue d'intégrer une compétence nouvelle : élaboration et mise en œuvre d'une politique de santé intercommunale.

Conformément aux articles L.5214-16 IV et L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la modification des statuts de la Communauté de Communes nécessite de recueillir l'accord des conseils municipaux des communes membres de la Communauté statuant à la majorité qualifiée.

Monsieur le Maire présente le projet de nouveaux statuts.

Considérant qu'il appartient aux Conseils municipaux des Communes membres de se prononcer sur la modification statutaire de la Communauté de Communes,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, par ...voix et ... contre (indiquer le sens du vote), le Conseil Municipal approuve la modification suivante de l'article 4 des statuts de la Communauté de Communes :

III. COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES

B - Services à la population :

6. Elaboration et mise en œuvre d'une politique de santé intercommunale : étude, création, aménagement et gestion de structures collectives destinées à accueillir des professionnels de santé sur le territoire, communication, prospection et appui à l'installation de professionnels de santé.

Après délibération, à l'unanimité le conseil municipal approuve, cette modification de statuts.

2/ CREATION D'UN SERVICE D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME ET MODIFICATION DES STATUTS DU SIAP

Les élus du comité syndical du Pays Perche réunis le 23 mars dernier, se sont prononcés favorablement quant à la création d'un service d'instruction des autorisations d'urbanisme qui devra être créé au plus tard au 1^{er} juillet 2015.

Il est proposé de modifier les statuts du syndicat qui sera ainsi habilité à instruire les autorisations d'urbanisme pour les Communes membres et toutes communes tierces qui en feraient la demande.

Une convention précisera les modalités de prestation de services du syndicat auprès des communes désireuses de bénéficier du service avec le syndicat. Elle précisera également les responsabilités de chacun, les modalités de fonctionnement et de remboursement du service du syndicat et des frais lui incombant.

Conformément à l'article L 5211-17 du CGCT, il revient aux maires des communes membres ainsi qu'aux présidents d'EPCI lorsqu'il s'agit d'un syndicat mixte de se prononcer sur la modification statutaire projetée « Article 3 - Prestations de services »

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal,

-Approuve la modification des statuts du syndicat qui sera ainsi habilité à instruire les autorisations pour les communes.

3/ ENTREPRISE RETENUE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2015

Après avoir pris connaissance des offres de trois entreprises :

VILLEDIEU	47 337.60 €
PIGEON	29 800.28 €
EIFFAGE	30 272.40 €

Le conseil municipal retient les prestations de l'entreprise PIGEON de

Nogent le Rotrou de 29 799.96€ qui est la moins disante, pour le renforcement des chemins de Bure, la Houdémerie et l'aménagement de l'entrée du cimetière aux normes PMR. Le chemin de la Houdémerie sera réalisé, sous réserve de l'accord de la municipalité d'Argenvilliers, celui-ci étant mitoyen.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer l'ordre de service auprès de cette entreprise pour le compte de la commune et le charge d'effectuer toutes les démarches et signer tous les documents se rapportant au marché.

4/ TARIF REPAS DE LA SAINT JEAN

A l'occasion de la fête de la Saint Jean la commune organise un repas et fixe les tarifs à :

20 € pour un adulte,

10 € pour un enfant.

TRAVAUX

EGLISE

Nous sommes toujours dans l'attente du PC39.

MAIRIE

Les gros travaux de la mairie sont terminés, reste les finitions (enduits, peintures).

DIVERS

ADHESION AU SYNDICAT ELECTRIQUE 28

La demande d'adhésion sera transmise avant Juin 2015, pour confier la gestion de l'éclairage public au Syndicat.

COMMUNES NOUVELLES

Le conseil municipal vote à l'unanimité « pour » l'étude de la création d'une commune nouvelle. Florence DE HAYNIN DE BRY, Alain LAUVERGNAT, Gérard MORAND, Jean-Claude CHAUMETON et Patrick RICARDEAU participeront au groupe de travail.

100 KMS DU PERCHE

Les 100kms du Perche auront lieu le 4 juillet 2015, une permanence doit être tenue dans Vichères de 22h à 10h.

TOUR D'EURE ET LOIR

Tour d'Eure et Loir : des permanences doivent être tenues le 14 Juin de 14h à 15h dans Vichères.

La séance est levée à 22 heures 45